

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

\*\*\*\*\*

**DÉPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

**COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD**

**Procès-verbal de la séance du 12 mars 2020.**

L'an deux mille vingt, le douze du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Aubin le Cloud dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Patricia Meunier, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2020

**Étaient présents :** Patricia Meunier, Jacques Grolleau, Marie-Line Lusseau, Francis Roy, Serge Jardin, Laurence Parent, Sandrine Largeau, Stéphane Bourdeau, Christine Retrain, Patricia Schaaf, Julia Stiles, Carole Cousseau.

**Absents :** Alain Pied, Christophe Pillet, Pierre Zéroual.

**Absents excusés :** Laurence Diguët, Fridoline Reaud, Hervé-Loïc Boucher, Philippe Chapot.

**Procurations :** Hervé-Loïc Boucher donne pouvoir à Julia Stiles, Fridoline Reaud donne pouvoir à Stéphane Bourdeau, Philippe Chapot donne pouvoir à Sandrine Largeau.

**Secrétaire de séance :** Sandrine Largeau

*Lecture du procès-verbal de la séance du 20 février 2020 par le premier adjoint Jacques GROLLEAU. Ce procès-verbal est voté à l'unanimité moins trois absentions.*

**Objet : Lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire.**

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Mme le Maire expose au conseil municipal le projet de la construction d'une maison de santé en lien avec le travail réalisé par l'ensemble des professionnels de santé et validé par le comité régional de l'ARS en octobre 2019.

Elle rappelle que depuis plusieurs mois, les mairies et les professionnels de santé du secteur travaillent sur un projet de santé qui a abouti à la création d'un pôle de santé regroupant l'ensemble des communes du secteur. Pour ce qui concerne la partie immobilière, ce pôle de santé est réparti sur deux sites, Saint Aubin le Cloud et Secondigny. Ce projet a été validé par le comité régional de l'ARS en octobre 2019.

L'objectif de ce projet est de :

- rendre accessible des services de santé de proximité à l'ensemble de la population,
- apporter une réponse spécifique aux besoins de santé et ainsi réduire les inégalités sociales et territoriales,
- ouvrir aux professionnels de santé un mode d'exercice collectif, mutualiser l'offre de services et renforcer la qualité des soins,
- favoriser les coopérations interprofessionnelles, optimiser le temps médical et répondre aux craintes d'isolement des jeunes professionnels,

A propos de la commune de Saint Aubin le Cloud, l'opération est localisée en centre bourg, sur le terrain Fleury, à proximité immédiate de l'EREA et non loin du Village Résidences.

Les locaux seront utilisés pour accueillir des cabinets médicaux et paramédicaux ainsi que des permanences de structures extérieures. Ils seront dimensionnés pour accueillir deux médecins généralistes, un cabinet d'infirmiers, et un cabinet de masseur-kinésithérapeute, praticiens actuellement déjà présents sur la commune.

Les permanences proposées dans les locaux permettront également de créer du lien entre les professionnels de santé et les structures sociales et médico-sociales et faciliteront le développement des aspects prévention-éducation à la santé.

La mise en réseau des professionnels combinée avec la construction de la maison de santé permettra de proposer des locaux attractifs pour maintenir les professionnels de santé actuels et en attirer de nouveaux.

Mme le Maire indique que pour la réalisation du projet, il est nécessaire de passer un marché de prestation de service et des marchés de travaux.

Dans un premier temps, il convient de lancer la procédure de marché public de maîtrise d'œuvre. Les honoraires seront établis sur la base d'une mission de base selon la loi MOP, et comprendront également le dépôt des dossiers de demandes d'autorisation de travaux.

La maîtrise d'œuvre s'assistera de bureaux d'études spécialisés (structure, fluides, thermique, acoustique...) afin de répondre à la demande.

Le coût prévisionnel des travaux tous corps d'état est de 600 000 € HT (voir documents joints).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus,

-d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer et à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

**Objet : Signature de conventions de mise à disposition de la salle du plan d'eau et de la salle Pascal Verger à la CCPG**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Relais Enfance Communautaire utilise la salle du plan d'eau pour des réunions d'animateurs et la salle Pascal Verger pour des rencontres itinérantes.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le maire à signer avec la CCPG les conventions de mise à disposition gratuite de ces deux salles.

Clôture de séance